

**BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



**Edition Chronologique n°7 du 18 février 2011**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°6

**CIRCULAIRE N° 231/DEF/DCSSA/AJA/CBDS**  
modifiant la circulaire n° 397/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 3 mars 2010 relative aux tarifs des prestations du service de santé  
des armées.

*Du 1er février 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « affaires juridiques et administratives » ; bureau « conventions, brevets et droit aux soins ».*

**CIRCULAIRE N° 231/DEF/DCSSA/AJA/CBDS modifiant la circulaire n° 397/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 3 mars 2010 relative aux tarifs des prestations du service de santé des armées.**

*Du 1<sup>er</sup> février 2011*

NOR D E F E 1 1 5 0 1 4 4 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Circulaire n° 397/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 3 mars 2010 (BOC N° 11 du 19 mars 2010, texte 16. ; BOEM 620-6.1.7).

*Référence de publication :* BOC N°7 du 18 février 2011, texte 6.

---

La circulaire n° 397/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 3 mars 2010 est modifiée comme suit :

Remplacer l'annexe VIII. par l'annexe VIII. ci-jointe.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général,  
sous-directeur « affaires juridiques et administratives »,*

Rémy MEESEMAECKER.

**ANNEXE VIII.**  
**TARIFS DES FORFAITS TECHNIQUES DES ACTES D'IMAGERIE PAR RÉSONANCE**  
**MAGNÉTIQUE.**

Compte tenu des caractéristiques présentées par les appareils en service dans les établissements hospitaliers du service de santé des armées, les montants des forfaits techniques sont fixés conformément au tableau suivant :

**1. APPAREILS AMORTIS, TOUTES CLASSES.**

ÉTABLISSEMENT.	DATE D'INSTALLATION.	CLASSE DE L'APPAREIL	ACTIVITÉ DE RÉFÉRENCE (AR).	FORFAIT TECHNIQUE NORMAL.	FORFAIT TECHNIQUE RÉDUIT SELON LES TRANCHES D'ACTIVITÉ (1).		
				A ≤ AR	AR < A ≤ S1	S1 < A ≤ S2	A > S2
HIA du Val-de-Grâce, Paris.	Juin 1997	1,5 T.	4500 actes	171,40 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Laveran, Marseille.	Juin 2001	1,5 T.	4500 actes	154,18 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Desgenettes, Lyon.	Juin 2002	1,5 T.	4500 actes	154,18 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Percy, Clamart.	Juin 2002	1,5 T.	4500 actes	164,22 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Clermont-Tonnerre, Brest.	Juin 2003	1,5 T.	4500 actes	154,18 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros

**2. APPAREILS NON AMORTIS, TOUTES CLASSES.**

ÉTABLISSEMENT.	DATE D'INSTALLATION.	CLASSE DE L'APPAREIL	ACTIVITÉ DE RÉFÉRENCE (AR).	FORFAIT TECHNIQUE NORMAL.	FORFAIT TECHNIQUE RÉDUIT SELON LES TRANCHES D'ACTIVITÉ (1).		
				A ≤ AR	AR < A ≤ S1	S1 < A ≤ S2	A > S2
HIA Legouest, Metz.	Mai 2004	1,5 T.	4500 actes	213,71 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA du Val-de-Grâce, Paris.	Juin 2004	3 T.	4500 actes	230,20 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Robert Picqué, Bordeaux.	Août 2004	1,5 T.	4500 actes	213,71 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Sainte-Anne, Toulon.	Janvier 2008	3 T.	4500 actes	213,71 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros
HIA Bégin, Saint-Mandé.	Janvier 2011	1,5 T.	4500 actes	230,20 euros	80,61 euros	67,18 euros	41,99 euros

---

(1) IRM : seuil 1 = 8 000 actes ; seuil 2 = 11 000 actes ; activité : A.